

**FORMULAIRE DE DOCUMENTATION DE L'ÉVALUATION
EN VUE DE LA PROPHYLAXIE POST-EXPOSITION POUR PRÉVENIR LA MALADIE DE LYME**

Conserver au dossier de la personne évaluée

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec



Direction de santé publique

N de dossier : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

NAM : _____

Nom : _____ Prénom : _____

DDN: _____ Âge : _____ Sexe : ___F ___M

Formulaire de documentation de l'évaluation en vue de la prophylaxie post-exposition (PPE) pour prévenir la maladie de Lyme, soit l'initiation de la doxycycline en dose unique chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE - (OCMC- 62, révisée 2019 liée au [Protocole médical national](#) N° 628012 INESSS).

1. Date et heure de consultation : _____

2. Circonstances entourant la piqûre de tique :

Date et heure* de la découverte de la tique : _____

Date et heure* du début de la piqûre : _____

Date et heure* de l'extraction de la tique : _____

Site corporel de la piqûre : _____

Lieu géographique d'acquisition probable
de la piqûre/tique (municipalité ET
région/pays) : _____

* heure approximative

Décrire les circonstances entourant la piqûre de tique (activités extérieures précédant la piqûre de tique – ex. : randonnée en forêt, en sous-bois, dans un champ ou des hautes herbes, jardinage, chasse, etc.) :

Décrire l'aspect de la tique ou de l'insecte piqueur en vue d'objectiver que le spécimen est une tique (voir Annexe II du [protocole médical national](#)) :

3. Présence de signes/symptômes* évocateurs de la maladie de Lyme : Oui Non

Si oui, indiquer lesquels (voir Annexe I du [protocole médical national](#)) :

Rougeur au site de la piqûre : Oui Non

Rougeur ailleurs qu'au site de la piqûre : Oui Non

Fièvre : _____°C (rapportée ou objectivée) : Oui Non

Fatigue : Oui Non

Céphalée : Oui Non

Myalgies / Arthralgies : Oui Non

Autre(s) symptôme(s) : Oui Non

- Neurologique (ex. raideur de la nuque, paralysie faciale) : Oui Non

- Cardiaque (ex. douleur thoracique, palpitations, étourdissements) : Oui Non

- Musculosquelettique (ex. gonflement articulaire) : Oui Non

Précisez : _____

* Référer à l'annexe 1 du protocole médical national

L'ordonnance collective ne peut pas s'appliquer pour toute personne qui présente un ou des signes et symptômes. Dans ces cas, recommander une consultation à un médecin ou à une infirmière praticienne spécialisée.

4. Poids de la personne (si enfant de moins de 12 ans)

Poids : _____kg Rapporté Objectivé

5. Signe rapporté par la personne

Présence d'une tique attachée à la peau lors de la consultation : Oui Non

Si présence d'une tique attachée à la peau, celle-ci a-t-elle été retirée lors de la consultation? : Oui Non

6. Validation de l'application du protocole

L'antibioprophylaxie est indiquée si TOUTES les cinq conditions suivantes sont remplies (voir [Algorithme d'aide à la décision](#) à l'Annexe III du [protocole médical national](#)) :

1. La personne est ASYMPTOMATIQUE : Oui Non

2. La piqûre résulte bien d'une TIQUE : Oui Non

3. La piqûre de tique a eu lieu dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE pour la maladie de Lyme. : Oui Non

Préciser la municipalité et la région/pays : _____

4. Le délai entre le retrait de la tique et la consultation est de 72 heures ou moins Oui Non
5. La tique est demeurée accrochée à la peau pendant 24 heures ou plus Oui Non

7. Vérification de la présence de condition de santé liées aux contre-indications absolues, relatives ou aux limites à la doxycycline en PPE dans la cadre de l'ordonnance collective pour la maladie de Lyme

Contre-indications absolues

Allergie à la doxycycline ou autre tétracycline : Oui Non

Grossesse¹ : Oui Non N/A

Contre-indications relatives

Myasthénie grave décompensée ou mal contrôlée : Oui Non

Maladie hépatique active (ex. cirrhose active) : Oui Non

Pathologie obstructive de l'œsophage (ex. sténose, achalasie) : Oui Non

Autres éléments à rechercher

Allaitement : Oui Non N/A

Antécédent ou épisode actif d'œsophagite ou d'ulcérations œsophagiennes : Oui Non

Antécédent de photosensibilité au soleil consécutive à la prise de doxycycline : Oui Non

Épisode d'infection sévère ou compliquée à *Clostridium difficile* depuis moins de 30 jours : Oui Non

L'ordonnance collective ne peut pas s'appliquer si la personne présente une ou des contre-indications absolues à la doxycycline.

Apprécier les contre-indications relatives et les autres éléments présents au cas par cas (Voir la section 2.1 du [protocole médical national](#)).

Conduite

8. Décision partagée (Voir [l'outil Dialogue avec votre patient](#))

Discussion des options disponibles, des bénéfices et des risques potentiels ainsi que des incertitudes avec la personne ou le parent de l'enfant piqué afin de prendre ensemble une décision éclairée. Oui Non

Le processus de décision partagée est particulièrement important dans les cas de présence de contre-indications relatives à la doxycycline et chez un enfant de moins de 8 ans. L'outil [Dialogue avec votre patient](#) en appui à la discussion est disponible à l'annexe IV du [protocole médical national](#).

¹ Par précaution, il est préférable de ne pas administrer la PPE par doxycycline en dose unique au cours de la grossesse. Une évaluation rigoureuse des bénéfices et des risques devrait être réalisée par un médecin au cas par cas.

9. Antibioprophylaxie administrée : Oui Non

Si oui, indiquer la posologie :

Enfant moins de 12 ans (poids : _____) Dose : _____mg ou _____ mL PO en dose unique

Adulte et enfant 12 ans et plus : Dose unique de 200 mg PO

Tableau 1. Posologie de la doxycycline en fonction de l'âge et du poids dans le cadre d'une PPE
(voir Annexe V du [protocole médical national](#))

Âge	12 ans et plus	Dose unique PO : 200 mg
	8 à 11 ans	Dose unique PO Si poids de moins de 45 kg : 4,4 mg/kg (max 200 mg)
	Moins de 8 ans	Si poids de 45 kg et plus : 200 mg
Délai maximal de 72 heures entre le retrait de la tique et la prise de doxycycline		

10. Consignes et informations aux personnes qui consultent pour une piqûre de tique

Pour toutes les personnes qui consultent, avec ou sans PPE

Surveillance des symptômes

Inviter à surveiller les symptômes évocateurs de la maladie de Lyme qui peuvent apparaître dans un délai de 30 jours après la piqûre et ceux qui peuvent apparaître plus tardivement.

Inviter à consulter un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée si des symptômes apparaissent.

Remettre la [feuille de suivi](#) .

Informé sur les mesures préventives pour éviter de nouvelles piqûres de tique.

Pour les personnes qui reçoivent la PPE

Informations associées à la prise de doxycycline

Indiquer précisément la date et l'heure limite pour respecter le délai de 72 heures après le retrait de la tique.

Expliquer les effets secondaires principaux et les précautions pour la doxycycline.

Remettre le feuillet sur la doxycycline.

Raison de la surveillance des symptômes de maladie de Lyme après la PPE

L'efficacité n'est pas de 100 %.

PPE non efficace pour les autres infections transmises par les tiques.

Signature _____ Date _____